

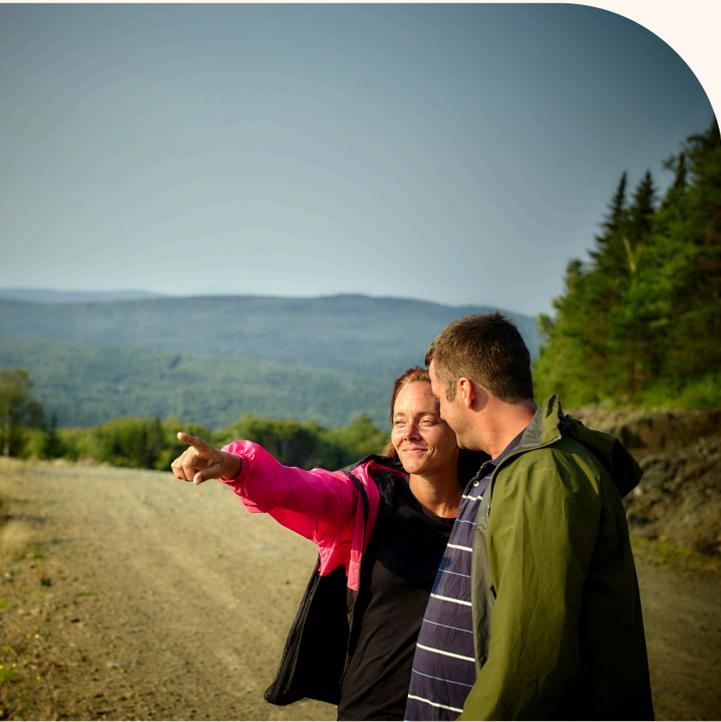
DOMAINE
DES APPALACHES
INC
TERRAINS EN MONTAGNE



Guide de location à court terme

POUR LES
PROPRIÉTAIRES DE
CHALETs LOCATIFS





Chers propriétaires,

Bienvenue au Domaine des Appalaches !

Nous sommes ravis de votre intérêt à faire découvrir notre belle région par vos client.e.s en faisant la location de votre chalet à court terme (AirBnB, chaletàlouerquébec, etc.).

Le guide

- Ce guide a été conçu afin de s'assurer que la location de chalets à court terme soit une activité profitable pour vous et respectueuse de votre voisinage.
- Le respect des règlements municipaux et du Domaine des Appalaches est important pour tous.
- Nous vous demandons donc de consulter attentivement ce guide et de rendre disponible l'Annexe "Guide des locataires" (ou les informations qu'il contient) à vos client.e.s afin de nous aider à conserver la quiétude et le bon voisinage au Domaine des Appalaches.

L'équipe du Domaine des Appalaches Inc.



N'hésitez surtout pas à nous contacter en cas de questions, interrogations ou commentaires. Il nous fera plaisir de vous répondre. Vous pouvez nous rejoindre au **819-888-2314**, sur **Facebook** ou par courriel à l'adresse **info@domainedesappalaches.ca**.

Prenez note que le bureau d'accueil situé au **148 Route 212** est ouvert du mardi au samedi de 9h à 17h en été. En hiver, le bureau ferme à 16h les samedis.

Votre rôle en tant que locateur

En tant que propriétaire d'un terrain au Domaine des Appalaches, vous êtes responsables des faits et gestes de vos invité.e.s, comme stipulé à vos contrats d'achat.

Il est donc de votre responsabilité de vous assurer que vos client.e.s respectent les règlements du Domaine des Appalaches.

Pour ce faire, il est primordial de leur transmettre la bonne information sur les services dont ils peuvent profiter durant leur séjour sur notre territoire, et de leur transmettre les règlements qu'ils devront respecter.

Si vos client.e.s ne respectent pas les règlements du Domaine des Appalaches, c'est vous, en tant que propriétaire, qui êtes responsable de toute conséquence possible.

La marche à suivre

①

Tout d'abord, assurez-vous de bien connaître la réglementation municipale et celle propre au Domaine des Appalaches, en vérifiant à votre contrat d'achat et en vous tenant au fait des mises à jour annuelles. Demandez en tout temps une copie auprès de notre équipe !

②

En second lieu, il est primordial d'informer vos invité.e.s de leurs droits et responsabilités. Transmettez leur le Guide du locataire (en Annexe), imprimez une copie affichée visiblement dans votre chalet, mettez-en ligne la version PDF sur votre site de location ou copiez l'information et envoyez-la par message à vos client.e.s

③

Ensuite, communiquez ces informations à votre équipe afin que toutes et tous soient sur la même longueur d'onde.

N'hésitez pas à distribuer une copie de ce guide à tous vos collègues et employé.e.s.

④

Finalement, pour un bon voisinage, avisez vos voisin.e.s et l'équipe du Domaine des Appalaches que vous effectuez de la location à court terme sur votre propriété.

Il est obligatoire d'afficher de façon visible sur le terrain le nom et le numéro de téléphone de la personne responsable pouvant être rejointe en tout temps. Cette information doit être visible depuis le chemin.

Informations importantes pour vos client.e.s

- L'absence de réseau cellulaire dans la région et la marche à suivre pour vous contacter durant leur séjour. Pensez à fournir un bottin de contacts d'urgence (remorquage, survoltage, etc.) à vos clients;
 - Les chemins sont en gravier et il est important, du 15 octobre au 15 avril environ, d'avoir un véhicule 4x4 ou des pneus à clous;
 - Le chemin à suivre pour se rendre au chalet et de passer récupérer une carte des chemins sur le balcon du bureau d'accueil (disponibles en tout temps). Pensez à indiquer un trajet hivernal le moins pentu possible et évitant les chemins non déneigés;
 - Les directives pour se rendre au dépôt municipal (déchets, recyclage et compost), situé au 12, chemin Jeanne.
-

DOMAINE
DES APPALACHES
INC
TERRAINS EN MONTAGNE



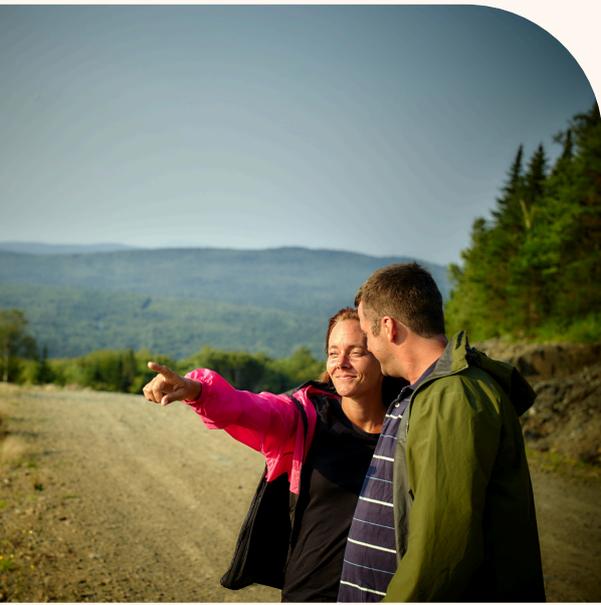
Guide des locataires

POUR LES
LOCATAIRES DE
CHALET



Bienvenue !

Guide - 2025



Chers locataires,

Bienvenue au Domaine des Appalaches !

Nous sommes un domaine de villégiature privé et une entreprise familiale en développement depuis les années 1980 à Notre-Dame-des-Bois.

Nous sommes ravis de vous faire découvrir notre belle région !

Règlements à respecter

À titre de locataires d'un chalet à court terme, vous devez respecter les règlements municipaux et ceux du Domaine spécifiques aux chalets locatifs. Merci de contribuer à un bon voisinage et à conserver la quiétude du Domaine.

- La limite de vitesse est de 20 km/h, partout et en tout temps.
- Le code de la route doit être respecté. Sans oublier :
 - Port de la ceinture obligatoire;
 - Alcool ou intoxication au volant interdit;
 - Aucun dépassement n'est permis sur les chemins privés.
- Les feux doivent être faits dans un foyer ou récipient muni d'un pare-étincelles.
- Les feux d'artifices sont interdits.
- Les locataires de chalets peuvent circuler en voiture ou à pied sur les chemins. Aucun autre véhicule motorisé n'est autorisé (4-roues, motocross, ski-doo, etc.) : utilisez plutôt les sentiers publics à cet effet hors du Domaine.
- Il est obligatoire de surveiller vos enfants près des plans d'eau.
- Limitez les bruits forts (musique, fêtes, génératrices, etc.).
- Les animaux domestiques doivent être attachés en tout temps sur le site, et il est obligatoire de ramasser les excréments.
- Les locataires de chalets ne peuvent pas pêcher dans les plans d'eau : plusieurs autres lacs publics sont accessibles à cet effet dans la région.

L'équipe du Domaine des Appalaches Inc.



En cas de questions par rapport aux sentiers, aux lacs ou aux autres activités disponibles au Domaine des Appalaches, n'hésitez pas à venir vous procurer une carte des points d'intérêts. Les cartes sont disponibles en tout temps sur la galerie extérieure, devant la porte du bureau.

Vous pouvez nous rejoindre au **819-888-2314**, sur **Facebook** ou par courriel à l'adresse **info@domainedesappalaches.ca**.

Prenez note que le bureau d'accueil situé au **148 Route 212** est ouvert du mardi au samedi de 9h à 17h en été. En hiver, le bureau ferme à 16h les samedis.



Chemins

Téléchargez une copie de la carte !



Points d'intérêts

Passez un beau séjour !

Nous vous remercions d'avoir choisi notre belle région pour votre séjour !

Saviez-vous que Notre-Dame-des-Bois est l'un des plus hauts villages du Québec, avec une altitude s'élevant à 555 mètres du niveau de la mer ?

Le Domaine des Appalaches compte 3 sommets et est parsemé de petits lacs et rivières à découvrir ! Profitez des sentiers de randonnée, de ski ou de raquette pour connecter avec la nature et en apprendre plus sur la faune et la flore des Cantons de l'Est.